



PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ANALPHABETISME A MAYOTTE

2011-2015

“Mayotte, j’écris ton nom”





Le président de la République au Conseil interministériel pour l'outre-mer du 6 novembre 2009 a demandé de diminuer de moitié en cinq ans l'écart entre le taux d'illettrisme constaté en outre-mer et celui de la métropole. Cette directive ouvre des perspectives pour développer une politique stratégique, dynamique et volontaire en faveur des publics qui éprouvent des difficultés face aux savoirs de base ou à la maîtrise de la langue française.

L'illettrisme et l'analphabétisme présentent à Mayotte une réalité inacceptable qui touche les mahorais quel que soit leur âge, dans des proportions beaucoup plus significatives que dans l'Hexagone. Ce taux élevé d'analphabètes et d'illettrés représente un véritable frein pour le processus de développement.

Le Pacte pour la départementalisation de Mayotte a confirmé que la maîtrise de la langue française et la connaissance des savoirs de bases constituent l'un des enjeux les plus importants pour réussir l'évolution statutaire et donner ainsi toutes leurs chances aux mahorais.

La lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme doit donc être érigée en priorité pour le département et mobiliser tous les acteurs du territoire.

Le préfet de Mayotte

Le président du conseil général

Hubert DERACHE

Daniel ZAIDANI

Le vice-recteur

Le président d'Opcalia

François-Marie PERRIN

Marc BAILLEUL

**En présence de Madame la ministre
chargée de l'outre-mer**

Marie-Luce PENCHARD



SOMMAIRE

1. De quoi parle-t-on ?

- 1.1 Cadre de référence
- 1.2 Définitions

2. Des caractéristiques propres à Mayotte

- 2.1 Des problématiques bien spécifiques
 - 2-1-1. La place de l'Islam
 - 2-1-2. Le français langue seconde
 - 2-1-3. Le territoire le plus jeune de France
 - 2-1-4. Une scolarisation récente
 - 2-1-5. Le problème incontournable de l'immigration
- 2.2 Le frein social engendré par la situation
 - 2-2-1. L'impact sur les demandeurs d'emplois
 - 2-2-2. L'adaptation difficile au développement
 - 2-2-3. Un obstacle à la mobilité
 - 2-2-4. L'exercice limité de la citoyenneté
- 2.3 Perspectives
 - 2-3-1. L'évolution institutionnelle
 - 2-3-2. Les progrès sociaux-économiques

3. Des réponses adaptées

- 3-1 Orientation et actions
 - 3-1-1. Un état des lieux précis
 - 3-1-2. Une approche différenciée selon les publics
 - 3-1-3. Une coordination et une mutualisation des actions existantes
 - 3-1-4. Une professionnalisation des acteurs
 - 3-1-5. Un suivi des résultats obtenus
- 3-2 Les organes de mise en œuvre
 - 3-2-1. La commission de pilotage de la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme de Mayotte
 - 3-2-2. Le sous-préfet délégué à la cohésion sociale et à la jeunesse et le chargé de mission ANLCI.
 - 3-2-3. La politique de la ville



3-2-4. Les commissions thématiques

3.2.4.1 Diagnostic, repérage et détection

- exhaustivité, périodicité du suivi
- prise en compte du contexte mahorais
- quelle finalité ?
- repérage, détection

3.2.4.2 Livre et lecture pour tous

- accès au livre, promotion de la lecture

3.2.4.3 Accès au travail

- illettrisme et emploi
- petites entreprises et formation
- illettrisme au travail
- illettrisme et fonction publique territoriale
- illettrisme et demandeurs d'emploi
- illettrisme et "école des parents"

3.2.4.4 Labellisation, agrément et évaluation

- labellisation

3.2.4.5 Les médias, un outil de lutte contre l'illettrisme

- journée de la presse
- télévision et apprentissage de la lecture

3.2.4.6 Prévention

- accompagnement à la scolarité
- sécurité routière
- classes découverte
- appui et soutien aux infrastructures périscolaires
- illettrisme en milieu fermé

4. Pièces annexes

4-1 Indicateurs de suivi

1- De quoi parle-t-on ?

Il est essentiel, pour traiter le problème d'avoir une approche clairement définie. Le plan a été bâti à partir d'un cadre de référence et des définitions "ANLCI" (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme), ci-après déclinées.

1-1. Cadre de référence

- Circulaire DGEFP n°2002-21 du 5 avril 2002 IRILL (insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme) relative à la mise en œuvre d'actions de formation en faveur de publics illettrés et de détenus
- Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social
- Loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer
- Circulaire DGEFP n°2008/01 du 3 janvier 2008 relative à la politique d'intervention du ministère chargé de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences clés des personnes en insertion professionnelle
- Contrat de projet 2007/2013 État/Collectivité Départementale de Mayotte

1-2. Définitions

Mettons nous d'accord sur les mots

Pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante, on parle d'illettrisme. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit et avec les formations de base dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle d'analphabétisme. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage.

Et enfin, pour les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, mais lettrés dans leur langue maternelle, il s'agit de son apprentissage. En France, on parle du "français langue étrangère".

Ces mots définissent donc des situations bien différentes.

Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI)

Il est possible d'identifier deux catégories de situations d'illettrisme à Mayotte en ce qui concerne les adultes.

Certains d'entre eux ont appris à lire à l'école coranique. Mais en caractères arabes. Ils ne peuvent déchiffrer aucun message écrit en caractère latin.

D'autres, appartenant à la même classe d'âge, n'ont jamais été scolarisés ou ont oublié ce qu'ils ont appris.

Enfin, bien que Français, ils ne savent pas lire avec les caractères latins, et, pour une grande partie d'entre eux (60% source Insee), connaissent le français comme une langue étrangère.

Cette double problématique amène à penser la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme comme une conquête individuelle de l'autonomie qu'il faut conjuguer avec le respect des traditions culturelles.

2- Des caractéristiques propres à Mayotte

2-1-Des problématiques bien spécifiques

L'île de Mayotte présente des caractéristiques qui en font un territoire unique : insularité, superficie réduite (376 km²), densité de population élevée (511 habitants au km² -pour mémoire, 114 en métropole), culture et jeunesse ... Autant de paramètres auxquels il faudrait rajouter la situation politique et économique dont il faut tenir compte avant d'essayer d'analyser la situation particulière de l'île.

2-1-1. La place de l'Islam

Musulmane à plus de 95%, la religion occupe une place particulière à Mayotte.

L'enseignement dispensé dans les madrassas, en arabe classique, développe des qualités de grammaire, de rhétorique mais aussi de citoyenneté active, de solidarité que l'on retrouve dans le savoir être des mahorais. Il faut noter que l'autorité du lettré capable de lire l'arabe classique est encore vive.

Si les cadis (juges musulmans exerçant des fonctions civiles et religieuses) ont abandonné leurs prérogatives progressivement depuis 2000, ils ont encore aujourd'hui une audience qui dépasse le cadre de leurs tribunaux et se posent en médiateurs dès qu'un arbitrage est demandé.

Le maillage des mosquées, des écoles coraniques, des madrassas rythme non seulement les journées et le calendrier annuel mais aussi les comportements sociaux.



Livres religieux



2-1-2. Le français langue seconde

Mayotte se caractérise par une situation de diglossie importante qui se structure autour d'un groupe vernaculaire (shimaoré, kibushi) et d'une langue scolaire et administrative (le français).

Le shimaoré est parlé par près de 70 % de la population. Le kibushi par un peu plus de 30 %.

Le shimaoré est une langue dérivée du swahili. Elle appartient au groupe bantou comme la plupart des langues parlées dans la moitié sud de l'Afrique. Les nombreux Comoriens installés à Mayotte parlent différentes variétés linguistiques très proches du shimaoré.

Le kibushi est une langue d'origine sakalave. Mayotte est ainsi le seul endroit hors de Madagascar où l'on trouve un parler malgache. Les malgachophones sont dispersés sur l'ensemble de l'île dans une vingtaine de villages et dans les deux agglomérations principales.

Ces deux langues constituent les langues maternelles des mahorais. Langues essentiellement orales dont la transcription écrite et la grammaire n'ont pas encore été arrêtées.

Le français (langue de la République) est langue seconde, voire langue de scolarité.

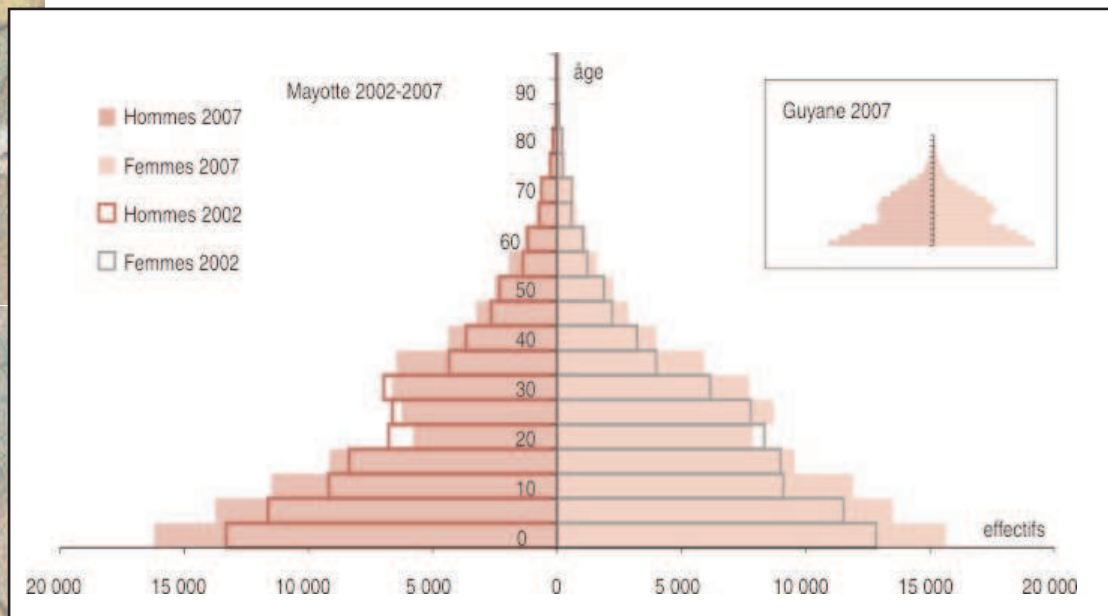
C'est la langue que les élèves rencontrent en fréquentant les établissements scolaires des premier et second degrés. Seuls 60 % de la population le maîtrisent.



© Annette Lafond

2-1-3. Le territoire le plus jeune de France

Avec un âge moyen de 22 ans, Mayotte se présente comme le territoire français dont la population est la plus jeune. Les moins de 20 ans représentaient 54% de la population en 2007. Le taux de natalité (39,26 naissances pour 1.000 habitants), même s'il est en baisse, reste le plus élevé du territoire français (12,57 naissances pour 1000 habitants) en 2009. Le taux de fécondité à Mayotte est stable à 3,1 enfant par femme.



Source CIA World factbook
et Banque mondiale

2-1-4. Une scolarisation récente

Au plan éducatif, la population locale n'accède massivement à l'école que depuis une vingtaine d'années. D'où des niveaux de formation et de qualification souvent plus faibles que la moyenne nationale.

Le territoire de Mayotte compte aujourd'hui 195 établissements d'enseignement primaire ainsi répartis : 65 écoles maternelles, 102 écoles élémentaires, 19 écoles primaires, 9 écoles de pré-professionnalisation. Il en comptait 158 en 1997. Soit 37 nouvelles écoles construites en 13 ans. Il manque encore 400 salles de classe pour que tous les élèves soient accueillis dans des conditions normales, c'est-à-dire sans rotation.

Si la première école élémentaire a été ouverte en 1864 et le premier établissement du second degré en 1963, le collège de Mamoudzou, ouvert en 1976, est devenu le premier lycée en 1980.

A la rentrée 2010-2011, il y a dix-neuf collèges, neuf lycées et un dixième en construction. Un onzième lycée (celui de Coconi) est géré par le ministère de l'agriculture.

La population scolaire (primaire et secondaire confondus) croît à une vitesse exponentielle : 2.900 élèves en 1976 (7% de la population, évaluée alors à près de 41.000 personnes), 43.000 en 1997, 82.000 aujourd'hui (soit près de 44% de la population de l'île, recensement INSEE 2007 ou 71,4% de la tranche 0-24 ans). Elle a augmenté de près de 86,5% entre 1997 et 2010 (63,3 % dans le premier degré, et 147,4% dans le second degré.)

En recoupant le nombre de naissances déclarées depuis 1997 et le nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires, les services du vice-rectorat évaluent à 15.000 le nombre d'enfants de moins de seize ans non-scolarisés.

La généralisation de la scolarisation des enfants de 3 ans n'a débuté qu'en 2010.

De 2003 à 2008, le taux de scolarisation des enfants de trois ans représentait moins de 30%.

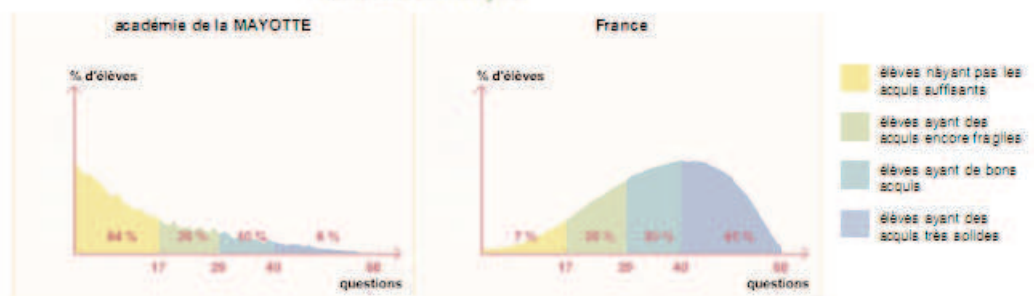
En 2010, le vice-rectorat annonce que 53 % des enfants de trois ans ont été scolarisés.

La maîtrise de la langue française, indispensable pour optimiser les chances de réussite des jeunes dans leurs études ou dans l'acquisition des qualifications professionnelles, n'est pas garantie à l'école élémentaire. Les résultats aux évaluations nationales passées en CE1 et en CM2 en 2010 (fin des premiers paliers du socle commun de connaissances et de compétences -loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole, 23 avril 2005) en témoignent :

- 7% des élèves de CE1 ont des acquis solides en français, quand la moyenne nationale (tous départements confondus) est à 44%
- 6% des élèves de CM2 pour une moyenne de 43%.

académie de la MAYOTTE
Évaluations CM2 Janvier 2010

Résultats en français



- 6 % des élèves ont plus de 40 bonnes réponses. Ils ont des acquis très solides. (résultat France : 43%)
- 10 % des élèves ont entre 29 et 39 bonnes réponses. Ils ont de bons acquis qui seront développés dans les mois à venir. (résultat France : 30%)
- 20 % des élèves ont entre 17 et 28 bonnes réponses. Leurs acquis sont encore fragiles. Ils seront à consolider dans les mois à venir. (résultat France : 20%)
- 64 % des élèves ont moins de 17 bonnes réponses. Leurs acquis ne sont pas suffisants. Ils bénéficieront d'une aide spécifique. (résultat France : 7%)

académie de la MAYOTTE

dans cette académie, la moitié des élèves ont eu 11 bonnes réponses ou plus sur 60 en français.

2-1-5. Le problème incontournable de l'immigration

L'immigration irrégulière pèse sur tous les aspects de la vie économique et sociale de Mayotte qui reste soumise à une pression démographique importante en provenance de l'Union des Comores, alimentée par des réseaux organisés de trafiquants de migrants.

Ainsi, selon les estimations de l'INSEE, en 2007, près de 41% de la population insulaire, évaluée à quelque 186.500 habitants, serait d'origine étrangère, dont une immense majorité en situation irrégulière. A titre de comparaison, et si cette situation devait être transposée à l'Hexagone, cela signifierait la présence de quelques 25 millions de clandestins sur le territoire métropolitain.

Loin de diminuer, et malgré les efforts engagés par l'État dans la lutte contre l'immigration irrégulière, cette pression migratoire que connaît l'île semble augmenter avec le développement de l'économie insulaire et le processus de départementalisation : plus de 75 000 reconduites d'étrangers en situation irrégulière (ESI) entre 2005 et 2009, augmentation exponentielle des interceptions de barques de passeurs appelées ici kwassas (7 en 2002 contre 290 en 2009). Pour la seule année 2010, 26.405 étrangers en situation irrégulière ont été reconduits dans leur pays d'origine.

Cette immigration est avant tout économique et concerne surtout des personnes non qualifiées.

2-2. Le frein social engendré par la situation

2-2-1. Les demandeurs d'emplois

Le taux de chômage évalué par l'INSEE en 2007 se situe à 26,4%. A titre de comparaison en Guyane il est de 21,06%, en Guadeloupe il est de 23,8%.



13.400 personnes, sur une population active de 51.524, sont sans travail. Le taux de chômage des jeunes de 20 à 24 ans est de 41,1%. Le taux de chômage des non-diplômés est important et se situe à 33%. Une proportion importante de ces chômeurs déclarés (plus de 80%) est constituée de publics en grande difficulté d'insertion (très faible niveau de qualification et souvent en situation d'illettrisme).

Parmi les 10.579 personnes inscrites à Mayotte comme demandeurs d'emploi à Pôle emploi, 8.358 ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V bis de l'Education Nationale (Certificat de Formation Général, Diplôme national du brevet). Cela représente 79% des demandeurs d'emploi. L'absence de qualification est donc à l'évidence une des causes de chômage.



2-2-2. L'Adaptation difficile au développement

Comme en métropole, les besoins des actifs en matière de formation aux savoirs de base sont aujourd'hui flagrants. Les conclusions des études nationales montrent qu'en métropole environ 15% des actifs présentent des lacunes ou déficiences sérieuses quant aux savoirs fondamentaux que sont "lire, écrire et compter".

La maîtrise des savoirs de base est de ce point de vue le premier maillon, indispensable, de la chaîne de connaissances et de compétences dont l'acquisition et la réactualisation permanente permettent le développement de la trajectoire professionnelle et l'intégration sociale.

2-2-3. Un obstacle à la mobilité

Aujourd'hui, à Mayotte comme dans le reste de la France, les trajectoires professionnelles des individus sont de plus en plus discontinues. La place prise par la mobilité dans la vie professionnelle s'accroît. Or, mal anticipés et insuffisamment pris en charge par les dispositifs existants, les risques associés aux mobilités professionnelles pèsent essentiellement sur les salariés les moins qualifiés, aggravant les risques d'enfermement dans le chômage ou la précarité.

Alors que 4.000 élèves sortent du système scolaire chaque année, seuls 1.200 emplois sont proposés sur le territoire. La mobilité demeure donc un outil important d'insertion dans le monde du travail.

De plus, peu de filières d'enseignement supérieur, technique ou technologique sont offertes sur l'île. La poursuite d'un cursus qualifiant passe donc souvent par l'intégration d'établissements situés en métropole ou à la Réunion. Dans tous les cas, un niveau minimum demeure requis pour suivre avec efficacité ces changements, parfois subis, mais nécessaires.

2-2-4. L'exercice limité de la citoyenneté

Savoir lire, c'est aussi défendre ses droits, respecter les consignes, privées ou publiques, voter. Lors du référendum de 2001 pour l'évolution du statut, les électeurs ont dû choisir entre un bulletin rouge et un bulletin bleu. En 2009, comment les illettrés ont-ils pu choisir en connaissance de cause ? Comment ont-ils pris connaissance du pacte pour la départementalisation ? Si pour Hegel, "être libre, c'est choisir en connaissance de cause", ici, à Mayotte, se pose le droit fondamental du libre-arbitre.

Les pays européens signataires du traité de Lisbonne se sont entendus sur l'idée d'un socle commun de compétences nécessaires pour garantir à chacun les conditions minimales à son épanouissement personnel, sa citoyenneté active, son intégration sociale, culturelle et professionnelle. La maîtrise langagière (parler, comprendre, lire, écrire, interagir) est définie comme la première des compétences. Il s'agit bien ici d'amener la population mahoraise à faire valoir les droits reconnus à tout adulte.

2-3. Perspectives

2-3-1. L'évolution institutionnelle

Au moment où Mayotte devient le 101^{ème} département français en avril 2011, les mahorais doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle de citoyen au sein de la République française. Dès lors, la mobilisation doit être complète de la part de l'État mais aussi de la collectivité territoriale.

La loi DCIOM du 21 février 2007 confère entre autre la compétence de la formation professionnelle à la Collectivité Départementale de Mayotte. Cette situation conjoncturelle nouvelle ouvre des perspectives pour développer une politique stratégique, dynamique et volontaire en faveur des publics qui éprouvent des difficultés face aux savoirs de base.

2-3-2. Les développements sociaux-économiques

La société mahoraise entre de plein pied dans un monde qui lui a été jusqu'à présent étranger.

Sans ressource minière, sans industrie lourde, sans exploitation agricole de grande importance, Mayotte offre peu d'emploi.

L'économie mahoraise repose pour beaucoup sur une activité traditionnelle de subsistance et la transition d'une société agricole vers une société de services se confirme depuis une vingtaine d'années.



Ferme aquacole de Longoni

Selon l'INSEE, en 2007, 66% de la population active est salariée (contre 90% en métropole et à La Réunion). L'administration publique concentre 17% des emplois en 2007.

Le développement économique rapide de Mayotte a permis de créer un nombre substantiel d'emplois.

Les "petits boulots" qui correspondent à de la multiactivité, représentent 15% de l'emploi et concernent 32% de la population active (contre 17,5% à La Réunion).

Les entreprises, publiques ou privées, ont besoin de collaborateurs qualifiés, réactifs, capables d'apprendre et de s'adapter aux mutations économiques et technologiques.



3- Des réponses adaptées

Mayotte a plusieurs atouts face à ce défi. En premier lieu une jeunesse dynamique et très volontaire. Ensuite une croissance du tissu économique quantifiable associé à un appareil de formation de qualité (rapport DEVALLAND Ingénieur AFPA, Août 2007). Et enfin une proximité de relations entre les partenaires institutionnels et associatifs très privilégiée du fait de son insularité.

Le plan se fixe comme objectif principal de réduire les situations d'analphabétisme et d'illettrisme à Mayotte sur la période 2010-2015.

Les actions issues du plan doivent s'organiser selon les principes suivants :

- décloisonner les actions par une meilleure articulation entre les dispositifs existants;
- proposer un dispositif permanent sur un territoire défini, en mettant l'accent sur la professionnalisation des acteurs du développement des outils pédagogiques;
- assurer un suivi des actions en effectuant des bilans d'étapes concourant à l'évaluation finale.

3-1- Orientation et actions

3-1-1. Un état des lieux précis

Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés par le président de la République, il apparaît indispensable de pouvoir faire un état des lieux précis. Cependant, l'enquête Information Vie Quotidienne n'a pu pour l'instant être diligentée sur le territoire. Elle est prévue pour l'année 2012.

Les seules statistiques fiables disponibles proviennent donc des journées d'appel à la défense (JAPD) :

- pour une population française de 16 à 18 ans, 48,5% des garçons et des filles sont détectés en situation d'illettrisme (les mêmes tests montrent que l'illettrisme touche 9% des jeunes métropolitains).

Pouvoir conduire et organiser une politique de prévention et de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme adaptée aux besoins suppose inventer une stratégie à long terme avec les outils proposés déjà fiables :

- mettre en place un outil commun de recensement des cas d'illettrisme à Pôle emploi, à la mission locale et dans les entreprises par le biais d'OPCALIA
- assurer la remontée systématique des tests JAPD
- établir des parallèles avec les évaluations nationales passées en CE1 et CM2 (niveaux 1 et 2 du socle commun de connaissances et de compétences).

3-1-2. Une approche différenciée selon les publics.

En matière de lutte, atteindre l'objectif du premier Conseil Interministériel de l'Outre-mer (CIOM) tenu à l'Élysée le 6 novembre 2009, c'est développer une stratégie qui repose notamment sur :

- la mise en place une politique consacrée à la petite enfance (outillage et équipement du périscolaire en matériel pédagogique d'éveil),
- le maintien des actions sur les savoirs de base au sein de la commande publique de formation dédiée aux jeunes (16-25 ans) inscrits à la Mission locale et aux demandeurs d'emplois répertoriés par Pôle Emploi,
- le renforcement de "l'École des parents",
- la sécurisation des trajectoires professionnelles des individus pour améliorer leur employabilité.

3-1-3. Une coordination et une mutualisation des actions existantes

Le travail annoncé précédemment ne peut se faire :

- sans coordonner, et mutualiser les actions existantes entre les différents acteurs sur le territoire (de la petite enfance aux adultes en difficulté) en les intégrant dans le dispositif départemental
- sans réaffirmer et inscrire la lutte contre l'illettrisme comme axe prioritaire dans les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)
- sans les conjuguer avec les PRE, les CEL,
- sans impliquer tous les acteurs politiques de l'île.

Les actions menées sur le territoire doivent être recensées, valorisées et faire l'objet de publicité. Des réponses concrètes existent : un peu partout sur le terrain, des intervenants développent des modes d'action efficaces pour répondre à la diversité des difficultés et des situations des personnes illettrées.

L'ANLCI, sur le plan national, a mis en œuvre le Forum Permanent des Pratiques pour faire connaître et partager les pratiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui réussissent.

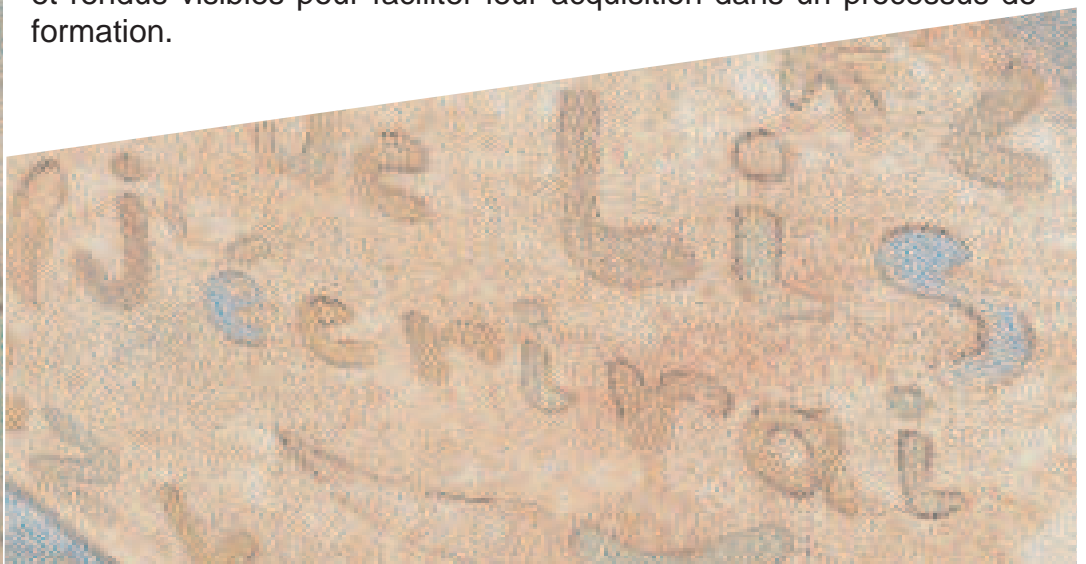
Le forum permanent des pratiques du 5 novembre 2009 à M'gombani, Mamoudzou a permis d'en faire un inventaire.

3-1-4. Une professionnalisation des acteurs

Aider les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences. Mettre en place une charte, un label et un contrôle des intervenants.

Les compétences résident dans les capacités à mobiliser des savoirs, des savoir-faire, des attitudes pour faire face à des situations professionnelles. Il faut d'une part que les ressources personnelles et cognitives soient présentes pour être mobilisables et d'autre part que la personne sache mobiliser les bonnes ressources, en tenant compte des contraintes, qu'il puisse aussi les combiner entre elles pour construire des solutions réalistes.

Le groupe professionnel partage une culture, des valeurs, des normes, une éthique mais aussi des savoirs. Ceux-ci doivent alors être formalisés et rendus visibles pour faciliter leur acquisition dans un processus de formation.



3-1-5. Un suivi des résultats obtenus.

Il convient de construire des indicateurs de suivi, sur la base d'un diagnostic partagé. Le contexte actuel d'évolution statutaire rend encore plus pertinent l'interrogation récurrente sur la possibilité de suivre de façon réactive les évolutions dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme afin d'apporter des éléments d'adaptation des actions aux situations nouvelles.

3-2- Les organes de mis en œuvre

3-2-1. La commission de pilotage de la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme de Mayotte.

L'objectif est de renforcer le dialogue et la concertation avec les partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans le champ de l'éducation, de la formation continue, du conseil, de l'orientation et plus globalement de l'accompagnement des publics vers l'insertion sociale et professionnelle. Sans coordination et sans animation d'un dispositif mesurable, organisé et disposant des outils adéquats, pour rendre effectif l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base, Mayotte risque de perpétuer ses difficultés.

Cette commission de pilotage a également pour objet d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer le plan pluriannuel de prévention et de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme à Mayotte. Elle approuve les actions proposées par les commissions thématiques.

Cette commission se réunit au moins une fois par an en séance plénière.

3-2-2. Le sous-préfet et le chargé de mission ANLCI.

Lors du Conseil interministériel du 6 novembre 2009, le président de la République a décidé de nommer dans chacun des départements d'outre-mer et à Mayotte un sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse. Ce haut fonctionnaire consacre son activité à la mise en cohérence et à la coordination des actions conduites sur le territoire de Mayotte pour renforcer la cohésion sociale et promouvoir la réussite et l'insertion des jeunes. En s'appuyant notamment sur un chargé de mission territorial, il est en particulier responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique de lutte contre l'illettrisme afin d'atteindre l'objectif assigné par le chef de l'État.

Mayotte est intégrée au maillage national de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) représentée par un chargé de mission territorial. L'île peut ainsi bénéficier de l'ensemble des partenariats, des ressources et des outils développés par cet organisme. Avec l'arrivée d'internet à haut débit, il sera plus facile de travailler avec les réseaux nationaux. Mayotte ne sera plus isolée.

Le secrétariat de la commission de pilotage est ainsi assuré par le chargé de mission territorial de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme.



3-2-3. La politique de la ville

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale ont constitué le cadre contractuel unique pour la mise en œuvre du projet de développement social destiné à améliorer les conditions de vie quotidiennes des habitants les plus en difficulté. Néanmoins, hormis Mamoudzou qui compte plus de 50 000 habitants, il n'y a pas lieu de reconnaître à Mayotte des quartiers reconnus comme prioritaires. En revanche, la politique de la ville s'impose comme un outil essentiel de cohésion et d'intervention sociale. Aujourd'hui, neuf communes de l'île bénéficient d'un CUCS mais le dispositif pourrait être étendu à toutes les communes de l'île.

De nouveaux contrats sont en cours d'élaboration. Ils sont recentrés sur les problématiques essentielles partagées par toutes les communes. Il est proposé aux maires de limiter le champ d'intervention de la politique de la ville à quatre domaines identifiés comme étant prioritaires. Parmi ceux-ci, la lutte contre l'illettrisme et le soutien à la réussite éducative. Ainsi, au moyen des CUCS, les maires, avec l'aide du centre de ressources chercheront à :

- favoriser l'émergence d'une politique éducative locale concertée et partagée par l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre des Programmes Éducatifs Locaux (PEL)
- renforcer et coordonner les initiatives locales éducatives
- pérenniser les actions d'alphabétisation des adultes
- structurer et former le secteur associatif local dans ce domaine.



3-2-4. Les commissions thématiques

Les commissions thématiques réunissent les personnes compétentes dans un domaine particulier. Placé sous la responsabilité d'un ou deux coordinateur-rapporteur qui en choisit la composition, elles ont pour objet de rechercher des solutions pratiques dans les domaines qui les concernent et proposer des actions concrètes et mesurables. A ce stade, six commissions ont été constituées.

3-2-4-1. Diagnostic, repérage et détection

Objet : l'absence combinée de donnée quantitative et d'outil de repérage ou d'identification sur l'analphabétisme et sur l'illettrisme à Mayotte constitue un véritable frein à la définition des politiques d'accompagnement pour les publics concernés par ce phénomène.

Objectif : cette commission thématique devra porter la réflexion sur la mise en œuvre d'une part, de l'extension de l'enquête IVQ à Mayotte pour avoir des données fiables et actualisées, d'autre part, travailler sur la mise en place d'outils de repérage ou d'identification des situations d'analphabétisme ou d'illettrisme qui soient partagés par tous.

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
ET L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

FICHE ACTION N°1

REGULARITE DES EVALUATIONS – COUVERTURE EXHAUSTIVE DE LA POPULATION

THEME : 3-2-4-1. Diagnostic, repérage et détection EXHAUSTIVITE - PERIODICITE du SUIVI

Pilotage et composition de la commission	INSEE/ANLCI avec Pôle Emploi, la Mission locale, OPCALIA, GSMA, Centre de bilan
Le contexte	Hétérogénéité des sources d'évaluation et des indicateurs. Le centre de bilan, le pôle emploi, le GSMA déroulent des tests qui s'adressent à des publics spécifiques et dans des objectifs différents. Les sources et les indicateurs qui en sont extraits sont donc difficilement exploitables en parallèle ou chronologiquement.
Les objectifs poursuivis	Parvenir à évaluer un taux d'illettrisme et les types de difficultés à l'écrit pour l'ensemble de la population. Assurer une périodicité annuelle des principaux indicateurs.
Intitulé et description de l'action	Abonder et exploiter les indicateurs fournis par les tests du GSMA, du Centre de bilan, du pôle emploi et de la mission locale. Calcul d'évolutions périodiques (annuelles ou trimestrielles). État des lieux en 2012 - Préparation, mise en place et réalisation de l'enquête IVQ.
Coût et modalités de financement	Coût de mise en place de tests en continu sur l'année afin d'éviter les ruptures de séries. Exploitation des sources. Coût des partenariats à mettre en place pour la réalisation de l'enquête IVQ (État-DIECT-CDM-SEOM..)
Calendrier de réalisation	2011 - Échanges sur l'exploitation des tests conduits • Groupe de travail - test enquête IVQ Fin 2012 - Réalisation enquête IVQ Fin 2013 - Publication des résultats de l'enquête 2014 - mise en place d'indicateurs de suivi
Résultats attendus	Mesure régulière de l'évolution des indicateurs liés aux difficultés rencontrées vis-à-vis de la lecture et de l'écriture. Diagnostic en continu. Suivi des effets des mesures sur l'illettrisme au sens de la définition ANLCI.
Référent	Véronique Daudin, responsable INSEE

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

FICHE ACTION N°2

REGULARITE DES EVALUATIONS – COUVERTURE EXHAUSTIVE DE LA POPULATION

THEME : 3-2-4-1. Diagnostic, repérage et détection PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE MAHORAIS POUR UN DIAGNOSTIC ADAPTE
--

Pilotage et composition de la commission	INSEE/ANLCI avec Pôle Emploi, la Mission locale, OPCALIA, GSMA, Centre de bilan
Le contexte	La population mahoraise n'a pu bénéficier d'une vraie scolarisation de masse qu'à partir du début des années 80. Dans ces conditions, la multiplicité des parcours et des formations au sein de la population justifie une précision accrue dans le descriptif des difficultés rencontrées.
Les objectifs poursuivis	Approche contextuelle de l'illettrisme. Adaptation du questionnement dans les tests et enquêtes.
Intitulé et description de l'action	Mise en place de critères de classification prenant en compte la phase transitoire en cours d'appropriation de la langue française au sein de la population. Constitution d'un groupe de travail permettant de définir ces critères et de les décliner à l'intérieur du questionnaire IVQ et des questionnaires de tests. Enrichissement du questionnaire par un module spécifique et séparé en shimaoré.
Coût et modalités de financement	Coût des tests préparatoires.
Calendrier de réalisation	Deux à trois réunions du groupe de travail dans l'année. Objectif - aboutissement autour de septembre 2011.
Référent	Véronique Daudin, responsable INSEE

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

FICHE ACTION N°3

REGULARITE DES EVALUATIONS – COUVERTURE EXHAUSTIVE DE LA POPULATION

**THEME : 3-2-4-1. Diagnostic, repérage et détection
REPERAGE ET IDENTIFICATION - Quelle finalité ?**

Pilotage et composition de la commission	INSEE/ANLCI avec Pôle Emploi, la Mission locale, OPCALIA, GSMA, Centre de bilan
Le contexte	La population mahoraise est fréquemment sollicitée pour participer à différents tests d'évaluation. Certaines catégories de population sont plus particulièrement ciblées et peuvent être concernées par deux voire trois types d'actions successives et distinctes. Une lassitude peut-être anticipée, et les personnes concernées doivent pouvoir cerner et s'appropriier les objectifs liés à ces actions de diagnostic.
Les objectifs poursuivis	Atténuer les effets négatifs de multiples tests. Mise en place d'un accompagnement par des informations sur le but de ces actions d'évaluation, et les suites qui y sont données.
Intitulé et description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Distribution de livres ou supports ludiques liés à la lecture au moment des tests.• Guide des organismes et intervenants dans le domaine (n tél., appuis, références cours..)• Développement d'argumentaires vers intérêt à sortir de l'illettrisme..
Coût et modalités de financement	Dotation d'une part des foyers ou scolaires en équipement informatique Mise en place des actions.
Calendrier de réalisation	Prévoir pour le 2 nd trimestre 2012
Résultats attendus	Anticiper les phénomènes de rejets face aux nombreuses évaluations quelquefois trop lourdes ou répétées dans le temps. Convaincre de l'intérêt et de l'accessibilité à la maîtrise de la langue française.
Référent	Véronique Daudin, responsable INSEE

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

FICHE ACTION N°4

REGULARITE DES EVALUATIONS – COUVERTURE EXHAUSTIVE DE LA POPULATION

THEME : 3-2-4-1. Diagnostic, repérage et détection REPERAGE ET DETECTION


Pilotage et composition de la commission	INSEE/ANLCI avec Pôle Emploi, la Mission locale, OPCALIA, GSMA, Centre de bilan
Le contexte	Accompagner le développement des compétences de base, construire des parcours de formation appropriés nécessitent au préalable de repérer les difficultés engendrées par les situations d'illettrisme. Mais ce repérage s'avère délicat. Il s'agit d'identifier une problématique sans pour autant stigmatiser un individu ; repérer, sans hypothéquer une dynamique d'apprentissage à amorcer. Pour réaliser cette tâche ardue, les structures d'accueil sont à outiller et à former. Remarque : les Technologies de l'Information et de la Communication sont un obstacle supplémentaire au repérage, dans la mesure où de plus en plus de formalités administratives peuvent être réalisées à distance et par un tiers.
Les objectifs poursuivis	Favoriser l'identification et l'orientation des personnes en situation d'illettrisme Mieux repérer au sein des structures d'accueil
Intitulé et description de l'action	Sensibilisation et professionnalisation des conseillers Emploi Formation Détection des publics, conseil, orientation et sécurisation des parcours (accueil-préconisation-mise en relation-suivi)
Coût et modalités de financement	Coût à évaluer
Calendrier de réalisation	Chaque année civile
Résultats attendus	Des conseillers sensibilisés, formés et préparés pour l'accueil de ces publics : conseillers Pôle Emploi, conseillers Mission Locale, conseillers OPCALIA, travailleurs sociaux, personnels de mairies. Bénéficiaires ultimes : personnes repérées et accompagnées.
Indicateurs et éléments d'évaluation	Nombre des conseillers informés et sensibilisés. Nombre de personnes reçues et nombre de personnes orientées vers des actions de remédiation selon leur statut et par structure d'accueil
Référent	Véronique DAUDIN, responsable INSEE

3-2-4-2. Livre et lecture pour tous

Objet : la transmission des histoires et/ou des événements à Mayotte a été longtemps caractérisée par l'oralité. Engagée dans un processus de développement sans précédent dans le cadre de l'évolution statuaire, la société mahoraise devra s'appuyer de plus en plus sur des écrits pour formaliser les engagements pris.

Objectif : cette commission thématique devra porter la réflexion sur la mise en œuvre des actions concourant à la promotion du livre, de la lecture pour tous avec le souci constant de l'éveil du sens critique.

Donner à la jeunesse cette appétence autour du livre parce que, comme l'a rappelé Mme Penchard, ministre de l'Outre-Mer, en visitant le Salon du Livre de Paris, "lutter contre l'illettrisme, c'est quelque part permettre de préserver la liberté." France Guyane 19 mars 2011



P
O
E
S
I L
E C R I R E
R
D E L I R E
P
A
N O U R R I R
O
U
I M A G I N E R
R

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

**FICHE ACTION N°1
OFFRIR L'ACCES AUX LIVRES - PROMOUVOIR LA LECTURE-PLAISIR
ÉLARGIR L'HORIZON CULTUREL**

**THEME : 3-2-4-2. Livre et lecture pour tous
ACCES AU LIVRE PROMOTION DE LA LECTURE**

Pilotage et composition de la commission	Pilotage : DAC/CDM (BDP) avec le CDR, l'Éducation Nationale, DJSCS
Le contexte	<p>La maîtrise de la lecture est le facteur essentiel d'une scolarité réussie et d'une insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Savoir lire contribue tout au long de notre vie à l'acquisition de nouvelles connaissances, au développement de nouvelles compétences. Concurrencée par l'intérêt (légitime) pour les supports numériques, la pratique personnelle de la lecture reste un facteur déterminant qui permet aux jeunes et aux moins jeunes de participer à la vie sociale, de développer les connaissances et, par sa dimension culturelle, de favoriser l'épanouissement personnel. Pour contribuer à une perception encore plus forte des richesses qu'offre la pratique de la lecture, pour susciter la motivation des jeunes pour cette activité qui peut, aussi, s'avérer plaisir, nous développerons des actions de promotion de la lecture, en complémentarité avec l'accompagnement éducatif mis en œuvre dans les collèges et les écoles.</p>
Les objectifs poursuivis	Développer l'accès au livre et la promotion de la lecture.
Intitulé et description de l'action	Concours de lecture et d'écriture, Actions de sensibilisation à la lecture mettant l'accent sur les aspects éducatifs et culturels d'une part, et sur l'échange intergénérationnel d'autre part.
Coût et modalités de financement	Coût à évaluer
Calendrier de réalisation	Année civile, actions réparties sur le territoire
Résultats attendus	principalement des collégiens, en particuliers des élèves scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire résultats en hausse à certains des items mesurés lors des évaluations nationales passées à l'issue des paliers 2 et 3 du socle commun des connaissances et compétences
Indicateurs et éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'élèves concernés et d'établissements engagés dans cette action.• Régularité de la participation des élèves.
Référent	Ismaël CHAKRINA, Bibliothèque Départementale de Mayotte

3-2-4-3. Illettrisme et emploi

Objet : de très nombreux actifs présentent à Mayotte des lacunes ou déficiences sérieuses quant aux savoirs fondamentaux que sont lire, écrire et compter. Cela les pénalise fortement dans leur intégration à la vie professionnelle et à la vie sociale. Cela obère fortement la capacité d'expression, l'aptitude au travail de groupe, la compréhension des mutations de l'organisation du travail, l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication.

Objectifs : cette commission thématique devra porter la réflexion sur la maîtrise des savoirs de base un des premiers maillons, indispensable, de la chaîne de connaissances et de compétences dont l'acquisition et la réactualisation permanente permettent le développement de la trajectoire professionnelle et l'intégration sociale dans le cadre du monde du travail. "L'école des parents" constitue également un dispositif original et adapté qui permet aux plus démunis de s'ouvrir le champ des savoirs mais aussi du monde du travail. L'évolution de "l'école des parents" sera également étudiée.

Deux exemples, "La Poste" et les sociétés de surveillance. Le cas de "La Poste" est symptomatique de réelles difficultés rencontrées par de nombreux adultes : lors de l'utilisation de distributeurs automatiques de billets, lors du passage aux comptoirs pour remplir un formulaire. Ces adultes, outre le fait qu'ils sont pénalisés dans leurs gestes quotidiens, ont peu ou pas accès à l'autonomie attendue d'un adulte.

La loi n° 2007 – 297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé une carte professionnelle destinée aux salariés exerçant une activité de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes. La délivrance de la carte professionnelle est subordonnée à des conditions de moralité et d'aptitude professionnelle.

A Mayotte, les entreprises de ce secteur, sensibilisées sur cette question, ont fait le constat que leurs salariés n'étaient pas tous en capacité de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et que des actions de formation et de développement des compétences devaient être engagées. L'exemple de la rédaction d'un compte-rendu est symptomatique des difficultés rencontrées par les agents de sécurité. En effet, ce rapport écrit, aussi bref soit-il, obligatoire en cas d'infraction ou de vol afin, notamment, de permettre aux entreprises de se faire rembourser auprès de leur assurance, mais aussi, d'établir un constat des faits dont l'agent de sécurité a été témoin, pose des problèmes au personnel.

38% des agents ont été détectés en situation d'illettrisme au sein des activités de gardiennage. Les actions de remise à niveau de longue durée n'ont pas permis, pour une cinquantaine d'entre eux, de constater la moindre acquisition des savoirs de base nécessaires pour le maintien dans la profession. L'absence de maîtrise du français de base ne permet pas à ces agents de répondre aux exigences de la profession. L'impossibilité pour eux de produire un écrit est aujourd'hui rédhibitoire. Ils ont donc dû être licenciés.



**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

FICHE ACTION N° 1

REGULARITE DES EVALUATIONS – COUVERTURE EXHAUSTIVE DE LA POPULATION

THEME : 3-2-4-3. illettrisme et emploi ACCES AU TRAVAIL
--

**Pilotage et
composition de
la commission**

Dieccte – Opcalia
avec CDM, Pôle Emploi, Education Nationale, AOFM, CNFPT, Mission
Locale

**Intitulé de
l'action**

Illettrisme et entreprise :

Utiliser et coordonner un ou des outils de diagnostic pour définir en entreprise :

- les besoins de l'entreprise et des salariés en fonction des métiers occupés
- un programme de formation adapté à ces besoins.

Le contexte

De nombreuses entreprises de Mayotte utilisent les services de personnels relevant de l'illettrisme à des niveaux variables selon les cas. Cette situation est la résultante d'un développement économique qui s'est inscrit dans le contexte d'une population non scolarisée ou ayant très peu fréquenté l'école.

Elle est un frein au développement de la productivité, développement rendu nécessaire par les hausses de salaires et de charges sociales qui touchent les entreprises.

Elle est également un frein à la mobilité en matière de travail, un salarié perdant son emploi ayant moins de chances d'en retrouver un s'il ne maîtrise pas les compétences clefs requises par les emplois d'aujourd'hui, même de bas niveau de qualification.

**Les objectifs
poursuivis**

- Mesurer les nécessités en matière de communication d'une entreprise et ce en fonction de son organisation, de son marché, de ses clients, de son appareil de production de bien ou de services.

- Analyser les modes de communication liés à un poste de travail en fonction des différents contextes qui l'entourent.

- Mesurer l'état de maîtrise des éléments de communication et des savoir de base du ou des salariés occupant un poste de travail donné.

- Faire apparaître les écarts significatifs à travailler individu par individu.

- Créer et mettre en œuvre une ingénierie de formation adaptée aux nécessités et contraintes du métier, personnalisée, et s'inscrivant dans le contexte de l'entreprise et de son environnement.

**Description de
l'action**

Prendre en main un outil de positionnement en matière de compétences langagières en situation professionnelle par :

- la découverte d'outils existants par exemple l'outil d'analyse et de positionnement du CLP.

- la mise en œuvre dans un contexte de formation action inter organismes sous la direction de formateurs maîtrisant ce type d'outils.

- la constitution d'une banque de données métiers à partir des expériences de chacun, banque de données gérées.

- l'analyse critique des pratiques en matière de positionnement et en matière de construction d'ingénierie adaptée.

Coût et modalités de financement	Coût à évaluer Autres financements Fonds Social Européen (dès éligibilité de Mayotte)
Calendrier de réalisation	Années 2011- 2015
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - augmenter la capacité professionnelle des formateurs intervenant dans le champ des entreprises privées en matière d'illettrisme lié au poste de travail - utiliser la méthodologie adaptée aux situations rencontrées sur le terrain - personnaliser les parcours de formation à partir d'une cartographie claire et précise - mettre en place des situations pédagogiques actives, liées «au réel» des entreprises
Indicateurs et éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de formateurs formés à la mise en place des parcours et aux outils de positionnement métiers et cartographies professionnelles - enquête IVQ, enquête OPCALIA sur l'évolution des situations d'illettrisme en entreprise
Textes de références	Documentation de l'ANLCI, du CLP, Enquêtes OPCALIA, et IVQ sur l'illettrisme, BMO Banque de données des centres de formation ayant utilisé ces méthodes
Référent	Kadafi ATTOUMANI, directeur OPCALIA

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

FICHE ACTION N°2

REGULARITE DES EVALUATIONS – COUVERTURE EXHAUSTIVE DE LA POPULATION

THEME : 3-2-4-3. illettrisme et emploi ACCES AU TRAVAIL
--

**Pilotage et
composition de
la commission**

Dieccte – Opcalia

avec CDM, Pôle Emploi, Education Nationale, AOFM, CNFPT, Mission Locale

**Intitulé de
l'action**

Illettrisme dans les très petites entreprises:

Mobiliser les très petites entreprises sur la lutte contre l'illettrisme en organisant les actions de sensibilisation au niveau des branches professionnelles et en construisant une offre de formation adaptée

Le contexte

Tissu économique de Mayotte composé en majorité de Très Petites Entreprises employant du personnel (salariés et chefs d'entreprise) n'ayant pas la maîtrise suffisante en savoirs de base

Public de niveau V et VI ou n'ayant jamais suivi de scolarité

**Les objectifs
poursuivis**

Permettre aux salariés et chefs d'entreprise des TPE qui n'accèdent pas à l'offre de formation de pouvoir bénéficier d'actions spécifiques en acquisition des savoirs de base, en visant un élargissement de leur compétence et une amélioration de la compétitivité de leur structure

**Description de
l'action**

- Organiser des réunions d'information et de sensibilisation par branche d'activités en s'appuyant sur les relais constitués par les Chambres consulaires et les organisations syndicales.

- Proposer des solutions de formation selon les demandes (adaptation en durée, planning, organisation, contenus) en mettant en place le cadre nécessaire à un accompagnement pédagogique de qualité

- Établir les programmes de formation personnalisés des usagers du dispositif en liaison avec le "service de diagnostic et d'animation" (cf. : compte rendu 24/11/2010)

- Assurer le bon déroulement du programme de formation :
en développant des outils et supports d'apprentissage

en communiquant avec les entreprises sur le parcours de leurs employés

- Donner aux salariés en fin de formation une évaluation de leurs acquis

**Coût et
modalités de
financement**

- DIECCTE = BOP 103 volet illettrisme

- OPCA = participation à la formation continue

- Entreprises elles-mêmes

- Fonds Social Européen dès l'éligibilité de Mayotte

- Coût à évaluer

Calendrier de réalisation	2011-2015
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - répondre de façon permanente, personnalisée et contractuelle aux demandes de formation émanant d'un public issu de secteurs économiques variés - maintien au poste avec des perspectives d'évolution au niveau de la qualification
Indicateurs et éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salariés intégrant le dispositif - Nombre de maintien au poste avec des perspectives d'évolution au niveau de la qualification - Nombre de salariés intégrant un cursus de formation qualifiante sanctionnée par un diplôme professionnel - Nombre de validations des acquis
Référent	Onnick ZOULIKIAN, responsable services DIECCTE formation entreprises

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

FICHE ACTION N°3

REGULARITE DES EVALUATIONS – COUVERTURE EXHAUSTIVE DE LA POPULATION

THEME : 3-2-4-3. illettrisme et emploi ACCES AU TRAVAIL
--

**Pilotage et
composition de
la commission**

Dieccte – Opcalia

avec CDM, Pôle Emploi, Education Nationale, AOFM, CNFPT, Mission Locale

**Intitulé de
l'action**

Acteurs et outils de lutte contre l'illettrisme :

Réaliser un document qui présentera de manière synthétique :

- les acteurs intervenant dans la lutte contre l'illettrisme
- les missions, les moyens et les conditions d'intervention de ces acteurs.

Concevoir une méthodologie d'intervention en entreprise qui rattache les actions de lutte aux métiers exercés

Éventuellement concevoir un site de renseignement sur la lutte contre l'illettrisme : Centre de Ressources, numéro vert.

Le contexte

Les acteurs et les financeurs de la formation professionnelle sont multiples. Les entreprises, les salariées, les demandeurs d'emploi n'ont pas une lisibilité sur les champs d'intervention et les compétences des acteurs et les moyens mobilisables par ces acteurs.

Il n'existe pas de document de synthèse présentant les offres de formation.

**Les objectifs
poursuivis**

Mutualiser les informations détenues par les différents intervenants afin de pouvoir présenter dans le cadre d'un observatoire de la formation s'appuyant sur l'existant :

- l'offre complète de formation
- les acteurs de la formation
- les financeurs de la formation
- les organismes prescripteurs de la formation

**Description de
l'action**

Organiser un groupe de travail rassemblant les différents services intéressés : CDM / DIECCTE OPCALIA/AOFM/EDUCATION NATIONALE/CNFPT, qui établira un cahier des charges du document et des outils présentant les informations attendues. Le groupe déterminera s'il peut ensuite lui-même concevoir et formaliser les supports ou s'il doit faire appel à un prestataire extérieur.

**Coût et
modalités de
financement**

A déterminer selon les modalités de réalisation retenues

Financement possible par DIECCTE / CDM / OPCALIA/ EDUCATION NATIONALE/ CNFPT

**Calendrier de
réalisation**

Septembre 2011

Résultats attendus	Disposer en septembre 2011 d'un outil de présentation de la Formation à Mayotte Faciliter les recherches des usagers privés/publics, des demandeurs d'emploi et des institutionnels
Indicateurs et éléments d'évaluation	Être capable de produire l'outil dans les délais prévus
Référent	Faridy ATTOUMANE, délégué du Préfet à la lutte contre l'illettrisme

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

FICHE ACTION N°4

REGULARITE DES EVALUATIONS – COUVERTURE EXHAUSTIVE DE LA POPULATION

THEME : 3-2-4-3. illettrisme et emploi ACCES AU TRAVAIL
--

Pilotage et composition de la commission	Dieccte – Opcalia avec CDM, Pôle Emploi, Education Nationale, AOFM, CNFPT, Mission Locale
Intitulé de l'action	Illettrisme et fonctions publiques Anticiper les évolutions de compétences ou les reconversions nécessaires pour les employés de la fonction publique territoriale qui sont en situation d'illettrisme
Le contexte	De nombreux agents des collectivités territoriales n'ont pas une connaissance jugée suffisante en français (20% des effectifs) pour pouvoir répondre aux besoins futurs de mobilité et d'évolution de leur carrière. Parallèlement les collectivités mahoraises se dotent de compétences de plus en plus larges et aussi d'outils de gestion des RH (Bilans sociaux, Plan de Formations...).
Les objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none">- Développer les stratégies et outils d'analyse des effectifs des collectivités,- Mutualiser le travail d'observation des collectivités (par rapport aux perspectives métiers/illettrisme),- Mettre en place des programmes de formation (formations action et/ou opérationnelle) permettant de répondre aux besoins de mobilité et de renforcement des capacités des Collectivités Territoriales, de suivi des carrières et d'employabilité des agents (pouvant aller jusqu'à des VAE par exemple...).
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Capitalisation des ressources et des outils d'observation,- Identification des besoins en intra-collectivité («sur mesure»),- Mise en place des formations-actions
Coût et modalités de financement	<ul style="list-style-type: none">- coût à évaluer- Cnft dans le cadre habituel de son programme d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme pour les agents des collectivités- conventionnement Etat et CNFPT pour les agents des autres fonctions publiques- Fonds Social Européen dès éligibilité de Mayotte
Calendrier de réalisation	2011-2015
Résultats attendus	Accompagnement de la réorganisation efficiente (services efficaces, équilibrés, dotés de compétences, mobilité en intra-collectivité) des services des CT et valorisation des agents en situation d'illettrisme
Indicateurs et éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Valorisation des politiques internes de formation et/ou RH aux collectivités,- Développement d'une politique de gestion prévisionnelle des carrières et des compétences et appropriation des outils de l'observation et de l'analyse des effectifs
Textes de références	<ul style="list-style-type: none">- Réforme du 17 février 2007,- Concepts de GPEC, d'employabilité et de mobilité
Référent	Jérémy Blasquez, directeur CNFPT

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

FICHE ACTION N°5

REGULARITE DES EVALUATIONS – COUVERTURE EXHAUSTIVE DE LA POPULATION

THEME : 3-2-4-3. illettrisme et emploi ACCES AU TRAVAIL
--

**Pilotage et
composition de
la commission**

Dtefp – Opcalia
avec CDM, Pôle Emploi, Education Nationale, AOFM, CNFPT, Mission
Locale

**Intitulé de
l'action**

Illettrisme et demandeurs d'emploi

- Comment concevoir un projet professionnel lorsqu'on est face à un demandeur d'emploi en situation d'illettrisme ?
- Comment identifier et baliser les points de passage obligés ?
- Identifier les actions de lutte contre l'illettrisme de commande publique de la CDM (DFPI) en direction des jeunes et demandeurs d'emploi

Le contexte

- Le public d'adultes accueilli par les prescripteurs ne maîtrise pas les savoirs de base, ou bien très peu. Peu ou pas du tout scolarisé, et qu'il faudra qualifier en passant par des phases d'accès et de maîtrise des savoirs fondamentaux.
- 30% du budget de la Formation Professionnelle Continue des demandeurs d'emploi consacrés aux actions de savoir de base diminuant d'autant les crédits affectés à la qualification professionnelle.

**Les objectifs
poursuivis**

Former pour une insertion professionnelle ; monter en compétences :

- Cohérence, lisibilité, coordination et complémentarité des actions des différents commanditaires ; Conseil Général (DFPI), État (DIECCTE), OPCALIA, Pôle Emploi.
- Valider les acquis tout en définissant un parcours d'insertion

- Harmoniser les objectifs et les référentiels de savoir de base avec les acteurs de la formation sur les différents niveaux VII, VI, V, IV axés sur les secteurs d'activités
- Élaborer à l'usage des prescripteurs des outils pertinents d'évaluation des savoirs adaptés à ces différents publics.
- Accompagner les organismes de formation dans une démarche qualité dans la mise en place d'outils communs d'identification des situations d'illettrisme, dans la formation des formateurs des organismes de formation à la prise en charge des publics illettrés
- Renforcer le partenariat des institutionnels (État, Conseil Général) Opcalia, etc..) et les organismes de formation sur le suivi et le renforcement des acquis des stagiaires dans l'apprentissage de la langue française

**Description de
l'action**

Coût et modalités de financement	<p>Coût à évaluer État : EDEC Conseil Général OPCA : participation à la formation continue Pôle emploi Fonds Social Européen dès éligibilité de Mayotte</p>
Calendrier de réalisation	2011 - 2015
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du Comité Mahorais de Coordination de l'Emploi et de la Formation professionnelle. • Atteindre un niveau requis par des objectifs inscrits dans le cadre européen : DILF, DELF, CFG • Valoriser la formation en alternance et augmenter en nombre les contrats en alternance • Transformer le savoir de base V en contrat en alternance
Indicateurs et éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contrats pérennes • Nombre d'entrées en formation
Textes de références	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance n° 2009-664 du 11 juin 2009 relative au service public de l'emploi et de la formation professionnelle à Mayotte • Charte de lutte contre l'illettrisme
Référent	Jean Ramoune, directeur Pôle Emploi Mayotte

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

FICHE ACTION N°6

REGULARITE DES EVALUATIONS – COUVERTURE EXHAUSTIVE DE LA POPULATION

THEME : 3-2-4-3. illettrisme et emploi ACCES AU TRAVAIL
--

Pilotage et composition de la commission	Dieccte – Opcalia avec CDM, Pôle Emploi, Education Nationale, AOFM, CNFPT, Mission Locale
Intitulé de l'action	Illettrisme et école des parents Quelles orientations donner à "l'école des parents" et notamment comment concevoir un deuxième niveau réservé exclusivement aux personnes ayant un projet professionnel ?
Le contexte	Depuis plusieurs années "l'école des parents" permet à des personnes (parents, demandeurs d'emploi, salariés, en situation d'illettrisme) d'accéder à un premier niveau d'apprentissage de la lecture et de l'écriture en français. Cette action reconnue au plan national par l'ANLCI correspond localement à un besoin fort et à l'une des orientations du pacte de départementalisation. Après avoir formé au cours des trois dernières années plus de 1.000 personnes à ce premier niveau, le besoin d'accéder à un deuxième niveau d'apprentissage correspond à une attente réelle.
Les objectifs poursuivis	1. Continuer à proposer aux personnes en situation d'illettrisme un premier niveau de la langue française 2. Permettre aux personnes ayant un projet professionnel défini et cohérent d'accéder à un deuxième niveau d'apprentissage.
Description de l'action	Mettre en complémentarité les appels d'offre de prestation de formation de la DIECCTE et de la CDM pour pouvoir continuer à proposer un premier niveau d'apprentissage et également un deuxième niveau pour les personnes ayant un projet professionnel. Pour le deuxième niveau, la cohérence du projet professionnel devra avoir au préalable été définie par un prescripteur, Pôle emploi, Mission locale notamment.
Coût et modalités de financement	Financement DIECCTE pour premier niveau ; CDM pour deuxième niveau en ce qui concerne les demandeurs d'emploi OPCALIA DIECCTE et entreprises pour salariés 2 ^{ème} niveau
Calendrier de réalisation	Poursuite du projet "école des parents" 1 ^{er} niveau au 1 ^{er} semestre 2011, Lancement appel d'offre pour le deuxième niveau au 2 ^{ème} trimestre 2011, Réalisation des actions 2 ^{ème} semestre 2011
Résultats attendus	350 personnes intégrées en premier niveau école des parents 100 personnes intégrées en deuxième niveau
Indicateurs et éléments d'évaluation	Nombre de personnes entrant en formation dans chaque niveau Nombre de personnes atteignant le DILF ou le DELF Nombre de personnes intégrant une formation qualifiante ou un emploi après le deuxième niveau
Référent	M. Rakoto RASOLOFOSOANA, responsable emplois aidés DIECCTE

3-2-4-4. Labellisation (agrément) et évaluation

Objet : La mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme de Mayotte se concrétisera par la mise en exergue des facteurs de réussite, la production et la capitalisation des outils qui permettent aux acteurs de mieux répondre aux multiples besoins des personnes en situation d'illettrisme. L'impact de l'action des opérateurs doit être mesurable.

Objectifs : cette commission thématique devra porter la réflexion sur la pertinence des actions proposées au regard des besoins identifiés. L'évaluation doit permettre de satisfaire les décideurs qui doivent :

- avoir une meilleure connaissance de l'offre de service, de prévention et de formation,
- connaître les pratiques qui ont fait leur preuve,
- constater les effets concrets sur les personnes concernées,
- identifier des clés de réussite des actions.

Cette même évaluation doit permettre aux acteurs de terrain, praticiens et organismes de :

- valoriser et rendre visible leur engagement,
- faire connaître et reconnaître leur savoir-faire,
- mettre à leur disposition des réponses adaptées et des outils mutualisés,
- appuyer leur démarche de professionnalisation.



© Annette Lafond

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

**FICHE ACTION N°1
LABELLISATION**

Thème : 3-2-4-4. Labellisation et évaluation AGREMENT
--

Pilotage et composition de la commission AOFM / Éducation Nationale avec DIECCTE

Le contexte

- Dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel de lutte contre l'illettrisme, la Commission de lutte contre l'illettrisme, réunissant les signataires de la charte initiale, souhaitent se doter d'un outil permettant, d'une part, une meilleure lisibilité sur le terrain et, d'autre part, visant à identifier les savoir-faire et les pratiques cohérentes et efficaces.
- D'une manière générale il s'agit de mettre en place une labellisation portée à la fois par les institutions donneuses d'ordre et par les organismes qui travaillent sur le terrain avec les publics concernés.

Les objectifs poursuivis

- Se doter d'une grille d'évaluation cohérente des acteurs de la formation professionnelle au regard des objectifs et des enjeux propres à Mayotte en matière d'illettrisme et en conformité avec les cadres nationaux et européens notamment ceux de l'ANLCI
- Constituer une commission de labellisation des pratiques et moyens mis à disposition par les acteurs de la formation professionnelle, dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme. Cette cellule de labellisation travaille sur dossier en se donnant la possibilité de « vérifier » sur site les éléments fournis.
- Participer à l'amélioration des pratiques mises en œuvre sur le terrain par un niveau d'exigence à la dimension de la problématique tant sur le plan quantitatif que qualitatif

Intitulé et description de l'action

- Mise en place d'une grille d'évaluation des organismes agissant dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme permettant l'attribution d'un label en matière d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme.
- Constitution d'une commission permanente d'attribution du label, composée de personnalités issues de la pédagogie ayant trait à la Formation Professionnelle des adultes et ayant une excellente connaissance des composantes socio-culturelles de Mayotte. La cellule de contrôle de la DIECCTE pourrait copiloter ce groupe de travail.

Coût et modalités de financement

- Pas de rémunération des personnes chargées de la labellisation
- Collectivités locales, notamment dans le cadre d'actions décentralisées.
- Les fonds européens dès l'éligibilité de Mayotte
- Coût à évaluer

Calendrier de réalisation

- deuxième semestre 2011

Résultats attendus

- Production de grilles d'évaluation
- accord sur la commission de labellisation
- Constitution de la commission de labellisation
- Premières études de dossiers
- Dispense des premiers labels

Indicateurs et éléments d'évaluation**Référent**

Faridy ATTOUMANE, délégué du Préfet à la lutte contre l'illettrisme

3-2-4-5. Les médias, un outil de lutte contre l'illettrisme ?

Objet : les médias, écrits mais surtout télévisuels et audio représentent des moyens accessibles et efficaces permettant de toucher toute la population, même au plus profond des bangas. Ces outils doivent être mis à profit afin de permettre aux mahorais de progresser dans l'apprentissage des savoirs de base. Ils permettent également d'accompagner les actions de lutte contre l'illettrisme menées par les autres acteurs.

Objectifs :

- définir une stratégie de communication passant par un accompagnement aval (annonces, interviews, etc.) et amont (compte-rendu et reportages) des actions de lutte contre l'illettrisme.
- élaborer des journées thématiques et des campagnes ciblées.
- rechercher ou créer des programmes d'éducation et en étudier la diffusion aux heures appropriées avec les partenaires de la commission...



**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

FICHE ACTION N°1

MISE A DISPOSITION DES INVENDUS AUX CENTRES DE DOCUMENTATION ET PIJ

Thème : 3-2-4-5. Les médias, un outil de lutte contre l'illettrisme ? MASS MEDIAS ET ILLETTRISME

Pilotage et composition de la commission	Pilotage : Mayotte Hebdo/Albalad/Les Nouvelles de Mayotte/Malango avec l'Éducation Nationale, CRIJ, CDR
Le contexte	<p>La maîtrise de la lecture est le facteur essentiel d'une scolarité réussie et d'une insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Savoir lire contribue tout au long de notre vie à l'acquisition de nouvelles connaissances, au développement de nouvelles compétences. Concurrencée par l'intérêt (légitime) pour les supports numériques, la pratique personnelle de la lecture reste un facteur déterminant qui permet aux jeunes et aux moins jeunes de participer à la vie sociale, de développer les connaissances et, par sa dimension culturelle, de favoriser l'épanouissement personnel. Pour contribuer à une perception encore plus forte des richesses qu'offre la pratique de la lecture, pour susciter la motivation des jeunes pour cette activité qui peut, aussi, s'avérer plaisir, nous développerons des actions de promotion de la lecture via une thématique développée dans les journaux.</p>
Les objectifs poursuivis	<p>Développer l'accès et la promotion de la lecture.</p> <p>Nourrir la curiosité des futurs actifs par rapport aux changements du pays</p> <p>Développer le réflexe de suivre l'actualité du pays.</p>
Intitulé et description de l'action	<p>Mise à disposition des invendus dans les points informations jeunesse, dans les centres des documentations et dans les bibliothèques.</p> <p>Promotion de la lutte contre l'illettrisme à l'occasion d'événements tels que la journée de la presse ou autres.</p>
Coût et modalités de financement	Coût à évaluer
Calendrier de réalisation	Année civile
Résultats attendus	<p>Développer et promouvoir la lecture de l'actualité</p> <p>Préparer des jeunes actifs responsables</p> <p>Accroître le nombre des lecteurs</p>
Indicateurs et éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'invendus obtenus et leur régularité d'attribution dans l'année• Nombre d'articles dédiés à l'actualité de la lutte contre l'illettrisme à l'année.
Référent	Annette LAFOND, Malango et Halda HALIDI, Albalad

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

**FICHE ACTION N°2
TELEVISION ET ILLETTRISME**

**Thème : 3-2-4-5. Les médias, un outil de lutte contre l'illettrisme ?
MASS MEDIAS ET ILLETTRISME**

Pilotage et composition de la commission	Pilotage : Politique de la ville avec Mayotte Première, CLAP, Rotary club
Le contexte	<ol style="list-style-type: none">1. Une population évaluée à 70% d'adultes de plus de 30 ans n'est pas à l'aise avec la lecture courante.2. La télévision est présente partout sur l'île.
Les objectifs poursuivis	Rendre capable d'analyser, de comprendre et de lire un message écrit en shimaoré
Intitulé et description de l'action	Télévision et apprentissage de la lecture par le biais du média qu'est la télévision, faire entrer la lecture dans les foyers avec des programmes courts de 6 minutes diffusés avant le journal télévisé de 19h00 (et rediffusés avant d'autres tranches "attractives")
Coût et modalités de financement	A déterminer avec CLAP, producteur des émissions (dessin animé en 2 D). La création et la diffusion des fascicules accompagnant l'émission est prise en charge par le Rotary club de Mayotte. Les diffusions des émissions sont assurées par Mayotte Première.
Calendrier de réalisation	Années scolaires 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015
Résultats attendus	Passer de la lecture du shimaoré à la lecture de messages écrits en français
Indicateurs et éléments d'évaluation	Suivi de l'émission, diffusion des fascicules
Référent	Politique de la ville

3-2-4-6. Prévention

Objet : dans le champ des apprentissages de base, la définition d'une politique de prévention se situe généralement dans le domaine de la petite enfance. Néanmoins le contexte singulier de Mayotte en matière de scolarisation doit nous pousser à réagir différemment. En effet la Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social légitime le principe d'une prise en charge éducative quel que soit l'âge. Aussi dans cet axe prévention il conviendrait de compléter la réflexion en incluant les adultes qui n'ont jamais été scolarisés ou très peu.

Objectifs : de la petite enfance à l'âge adulte, l'individu est constamment sollicité par l'écrit. Le rendre autonome est l'objectif unique et clairement affiché. Les activités scolaires et péri-scolaires sont privilégiées. Les situations de lecture fonctionnelle (code de la route, ...) sont des mises à l'épreuve pour le non-lecteur qui doit être aidé et accompagné vers une plus grande expertise.



Printemps des poètes - 2011

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

**FICHE ACTION N°1
PREVENTION**

THEME : 3-2-4-6 Prévention ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Pilotage et composition de la commission	Pilotage : Éducation Nationale/CDM (CEFSEM) avec les associations de parents, le PRE Mamoudzou, les communes, la CAF
Le contexte	<p>Mayotte dispose actuellement de 9 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) situés dans les communes de Bouéni, Bandrélé, Chiconi, Sada, Mtzamboro, Pamandzi, Kani-Kéli, Tsingoni et Mamoudzou. Un seul quartier est classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS). Il s'agit du quartier de M'gombani à Mamoudzou.</p> <p>Au regard des indicateurs concernant le niveau de développement économique, le PIB par habitant, l'habitat, la santé, l'éducation ou l'immigration clandestine, la totalité des communes de l'île pourrait légitimement être éligible aux dispositifs de la politique de la ville.</p> <p>La mise en place du dispositif départemental d'aide à la scolarité va apporter une réponse efficace aux problèmes de l'échec scolaire qui affecte les scolaires.</p> <p>Cette action est en cohérence avec le projet académique 2008/2011 du Vice-Rectorat qui fait du développement et de la maîtrise de la langue française une priorité. Il est par ailleurs prioritairement destiné à des élèves en difficulté scolaire.</p>
Les objectifs poursuivis	Assurer un accompagnement performant, concerté et centré sur la maîtrise des compétences de base.
Intitulé et description de l'action	<p>Actions éducatives encadrées par des intervenants associatifs ou bénévoles, notamment axées sur l'éveil culturel et associées à un travail avec les familles</p> <p>Actions d'accompagnement à la scolarité portées par les associations</p> <p>Les actions éducatives proposées dans ce cadre, qui s'adressent aux écoles et aux collèges, concernent l'ensemble du territoire</p>
Coût et modalités de financement	En cours de finalisation
Calendrier de réalisation	Année scolaires 2010/2011 et suivantes
Résultats attendus	Amélioration des résultats scolaires

Indicateurs et éléments d'évaluation

- Indicateurs de mise en œuvre :
 - modalités d'organisation de l'activité,
 - qualité du travail partenarial mis en place entre les associations, les écoles et les collèges,
 - utilisation d'outils pédagogiques visant le développement de stratégies d'apprentissage et les compétences méthodologiques,
 - implication des familles,
 - diversité des activités d'éveil culturel
- Indicateurs d'impacts :
 - quantitatifs :
nombre de scolaires et collégiens bénéficiaires de cette action.
 - qualitatifs :
évolution des résultats scolaires de ces élèves.

Textes de références

« La charte nationale de l'accompagnement à la scolarité » signée le 7 juin 2001 désigne par accompagnement à la scolarité l'ensemble des actions qui visent à offrir aux enfants et aux adolescents l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Référent

Thérèse CASTEIGT, Inspectrice Education Nationale adjointe à M. le Vice-Recteur

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

**FICHE ACTION N°2
PREVENTION**

THEME : 3-2-4-6 Prévention SECURITE ROUTIERE

Pilotage et composition de la commission	Politique de la ville/DJSCS Avec le CDR, la Mission locale, les CEMEA, L'Education Nationale, le CRIJ, les Auto-écoles, les communes, la CDM, la Police, la Gendarmerie...
Le contexte	Beaucoup des jeunes rêvent de conduire et font preuve d'une grande motivation pour l'obtention du permis de conduire. Malheureusement, l'examen du code de la route se traduit souvent par un échec qui, pour certains, est vécu comme irrémédiable. Ceci n'est pas sans conséquences et se manifeste par l'expression de comportements incivils. A Mayotte, le contexte est singulièrement différent, car en dehors du GSMA, seule une minorité très faible des jeunes peut avoir accès au permis, ceci pour des raisons multiples. De plus les observations effectuées au national sur les difficultés à lire et à écrire chez les adolescents se révèlent beaucoup plus grave à Mayotte.
Les objectifs poursuivis	Pouvoir pour des animateurs, proposer aux jeunes, aux populations les plus fragilisées de s'inscrire dans un parcours accompagné à l'apprentissage du code de la route. Objectifs pédagogiques multiples : -Promouvoir le livre et la lecture, lutter contre l'illettrisme, l'échec scolaire et l'exclusion -Garantir plus facilement avec la réussite au code une insertion sociale, économique, civique et citoyenne.
Intitulé et description de l'action	Initiation à la conduite, dans le respect du Code de la Route et en toute sécurité du piéton, des usagers du vélo, rollers ou autres. La signalétique Récapitulatif des infractions donnant lieu à des amendes forfaitaires et à un retrait de permis de conduire. La conduite accompagnée L'ASSR 1, 2 Le brevet de Sécurité Routière Le code de la route : préparation et examen La lecture de l'image « diapositive test » Publics cibles : 12/14 ans et 15/20 ans
Coût et modalités de financement : 100 000,00	80 000,00 PDV 10 000,00 Plan d'actions sécurité routière 7 400,00 Poste FONJEP

Résultats attendus	Sensibiliser les jeunes sur les thèmes de la santé, citoyenneté et sécurité routière Prévenir les accidents de la route et des comportements à risque (Alcool, drogues, non-port du casque...) Favoriser l'accès à la lecture et à l'écriture pour les jeunes Meilleure réussite à l'examen du permis de conduire
Indicateurs et éléments d'évaluation	Évolution des statistiques de l'accidentologie routière ; Évolution comportementale dans les espaces publics de circulation ; Évolution des statistiques, préparation au BSR, ASSR2, code de la route et permis de conduire.
Textes de références	Livre Blanc « Jeune & Sécurité Routière », décembre 2007 cosigné par Roselyne BACHELOT et Jean-Louis BORLOO ; Plan d'actions de Sécurité Routière 2010-2011 du cabinet du préfet de Mayotte
Référent	Christian Ceilles, Délégué Départemental à la Vie Associative

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

**FICHE ACTION N°3
PREVENTION**

**THEME : 3-2-4-6 Prévention
CLASSE DECOUVERTE**

**Pilotage et composition
de la commission**

Education Nationale/DJSCS

avec DAF, CAF, Politique de la ville, DEDD, Lycée de Coconi, les communes, GSMA

Le contexte

Les classes de découvertes sont des classes de l'enseignement élémentaire et préélémentaire qui séjournent pendant quelques semaines soit (à la mer, à la montagne, à la campagne ou à la ville, voire à l'étranger), avec leurs effectifs complets et leurs maîtres habituels. Les projets sont initiés directement par les enseignants dans le cadre d'un projet pédagogique : « les activités pratiquées à l'occasion d'une sortie scolaire viennent nécessairement en appui des programmes. Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe. En l'espèce, la mise en œuvre d'une telle opération vise un double objectif inscrit par ailleurs dans le plan académique 2008/2011: la maîtrise de la langue française et le développement de l'éco-citoyenneté.

La situation singulière de l'île Mayotte offre un espace de travail propice et un environnement exceptionnel pour ce type de démarche.

Les objectifs poursuivis

Prévention de l'illettrisme et de l'analphabétisme à Mayotte.

Améliorer la maîtrise de la langue et développer la citoyenneté en s'inscrivant dans :

- l'ambition N°1 du projet académique 2008/2011 : améliorer la maîtrise de la langue s'exprimer en français, jouer et créer avec l'écriture.
- l'ambition N°2 du projet académique 2008/2011: préparer les élèves à leur future citoyenneté, former des éco-citoyens et promouvoir la classe patrimoine et la classe forêt.

**Intitulé et description de
l'action**

Classe découverte:

Le projet sera formalisé par un dossier comportant notamment :

- le lieu et les dates du séjour,
- les conditions d'encadrement,
- les conditions de transport,
- la démarche et l'intérêt pédagogique,
- les activités prévues et dans quelles conditions.

**Coût et modalités de
financement :**
100 000 par an

6000,00 prévisionnel par classe pour un effectif de 30 personnes

Calendrier de réalisation	<p>Pour l'année scolaire 2010/2011 voici les dates prévisionnelles</p> <p>Décembre 2010: Réunion avec les différents partenaires pour établir les projets pédagogiques, répertorier les centres d'hébergement et déterminer le nombre de candidatures à retenir.</p> <p>Janvier 2011 : Appel à projet et recueil des classes volontaires sur toute l'île.</p> <p>Février 2011 : Commission pour étude des candidatures. Mise en relation des classes retenues avec les partenaires des associations environnementales afin de préparer en amont le projet en classe.</p> <p>Mai 2011 : classes de découverte</p> <p>Juin 2011 : Exposition des travaux réalisés en classe de découverte au CDP, ou Vice-rectorat ou IFM</p>
Résultats attendus	<p>- Ces classes transplantées sont des occasions extraordinaires et uniques de découverte et d'apprentissage dans tous les domaines pour le jeune public scolaire à Mayotte. Une occasion de sortir de la classe et d'apprendre autrement.</p> <p>- Grâce aux activités vécues dans un cadre motivant et nouveau, les élèves pourront s'appuyer sur leur expérience commune et raconter (langage oral), lire (documentation, recherche pour approfondir leur connaissance) et écrire sur leur vécu.</p> <p>Travailler la maîtrise de la langue à travers les classes de découverte c'est faire vivre l'apprentissage du français, c'est consolider la fonctionnalité de l'usage de la langue française, c'est rendre cet apprentissage indispensable et valorisant.</p>
Indicateurs et éléments d'évaluation	<p>Indicateurs quantitatifs:</p> <p>Nombre des réponses à l'appel à projets</p> <p>Nombres d'actions sur l'année N</p> <p>Nombres de classes du cycle II et nombres de classes en cycle III</p> <p>Indicateurs qualitatifs:</p> <p>Observation des résultats scolaires des classes bénéficiaires</p> <p>Les effets sur l'enseignant responsable du projet.</p>
Textes de référence	<p>Actuellement, les classes de découvertes sont organisées par la circulaire de l'Éducation Nationale n°99-136 du 21 septembre 1999 et de la circulaire n°2005-001 du 5-1-2005.</p>
Référents	<p>Thérèse Casteigt, Inspectrice Education Nationale adjointe au Vice-Recteur</p>

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
ET L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

**FICHE ACTION N°4
PREVENTION**

THEME : 3-2-4-6 Prévention APPUI ET SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES DE TYPE JARDIN D'ÉVEIL ET AIRE DE JEUX

Pilotage et composition de la commission	Pilotage : Politique de la ville/Communes Avec CAF, Association ou fédération des Parents, SMIAM, CG, DJSCS, ANRU
Le contexte	<p>L'enquête IVQ « information vie quotidienne » mis en place par l'ANCLI et l'INSEE en 2002 mesure à plus de 9% le nombre des personnes illettrées (soit 3 millions de personnes) scolarisées en France métropolitaine. En Outremer la situation est beaucoup plus préoccupante car ce taux est relativement élevé.</p> <p>C'est pourquoi lors du Conseil interministériel pour l'outre mer du 6 novembre 2009 a décidé de diminuer de moitié en 5 ans l'écart entre le taux d'illettrisme constaté en outre mer et celui de la métropole. Pour atteindre cet objectif ambitieux en 2015 plusieurs mesures sont prises pour y parvenir.</p> <p>Et notamment celle qui consiste à socialiser en milieu francophone des enfants de 2 à 3 ans à travers des jardins d'éveil. Il est précisé que ces jardins d'éveil devront tenir compte de la dimension multilinguistique des populations. La population mahoraise à la veille de la départementalisation s'inscrit parfaitement dans cette politique. Ce type d'espace serait un formidable levier de socialisation.</p>
Les objectifs poursuivis	<p>Familiariser les très jeunes enfants à un environnement propice à l'éveil et l'éducation</p> <p>Préparer le passage des enfants au cycle préscolaire (appropriation de la langue)</p> <p>Favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour les couples qui s'installent.</p> <p>Développer et promouvoir un secteur inexistant actuellement mais porteur en termes d'emploi futurs.</p> <p>Garantir l'égalité des chances dans la réussite éducative des enfants mahorais.</p>
Intitulé et description de l'action	<p>Le jardin d'éveil est une "garderie" moderne venant en complément des crèches et des assistantes maternelles, et servant à préparer les enfants à l'école maternelle.</p> <p>Le jardin d'éveil devra favoriser les échanges, les jeux libres, les activités ludiques dirigées et les ateliers de motricité. Ainsi, les enfants jouent une grande partie du temps (moment où rien n'est imposé et où ils peuvent s'exprimer librement), alternant avec des temps d'apprentissages qui se feront en douceur et de façon ludique (avec des jeux éducatifs).</p> <p>Le gouvernement prévoit de créer environ 8.000 places d'accueil pour les enfants de 2-3 ans en jardins d'éveil (à titre d'expérimentation) d'ici 2012. Qu'en est-il de Mayotte?</p>

Coût et modalités de financement	A définir selon la formule retenue mais de préférence privilégier les constructions sous forme de chantier école ou d'insertion. Participation financière multiple (CAF, Collectivités territoriales, Politique de la ville, CG)
Calendrier de réalisation	Chaque année
Résultats attendus	Une meilleure appropriation de la langue française pour les tous petits. Un environnement favorable à l'éveil, la socialisation et l'autonomie du jeune enfant par le biais de jeux ludiques et d'activités éducatives (plus accentuée pour les enfants des milieux défavorisés). Une activité nouvelle et créatrice d'emploi sur le territoire. Par le biais du chantier école, accompagner des jeunes sans qualification et sans emploi à la découverte du monde du travail.
Référent	Soifaoui Loufi, Chargé de mission GUP, Insertion et Relogement

**PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET
L'ANALPHABETISME A MAYOTTE 2011-2015**

**FICHE ACTION N°5
PREVENTION**

THEME : 3-2-4-6 Prévention ILLETTRISME EN MILIEU FERME

**Pilotage et composition
de la commission**

Pilotage :DIE CCTE/Politique de la Ville/ARS/DJSCS
avec PJJ, SPIP, Maison d'arrêt,

Le contexte

Dans une optique de lutte contre la récidive, les actions de formation mises en œuvre en milieu carcéral doivent permettre aux personnes sous main de justice d'entamer un parcours de formation qualifiant, de préparer leur sortie et de valider les compétences acquises dans leurs expériences antérieures ou dans le cadre d'activités suivies en détention. L'objectif du dispositif en maison d'arrêt est de rendre le temps de détention le plus « utile » possible en initiant des parcours d'insertion qui pourront être poursuivis à l'extérieur. Sera considérée comme public bénéficiaire, toute personne placée sous main de justice signalée par le Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation (SPIP)
Les stagiaires doivent être en situation régulière sur le territoire Français.

Les objectifs poursuivis

**Intitulé et description de
l'action**

Les modalités d'organisation des formations seront différenciées au regard des situations pénales du public cible. Ainsi seront privilégiées : en maison d'arrêt : les actions courtes, modulaires ou à systèmes d'entrée-sortie permanente les actions validées par une certification même partielle et les actions professionnalisantes

**Coût et modalités de
financement**

Coût à évaluer

Calendrier de réalisation

Année N
démarrage janvier et fin en décembre

Résultats attendus

**Indicateurs et éléments
d'évaluation**

Nombres des détenus pris dans le dispositif

Textes de référence

Circ. DGEFP n° 2003 - 18 du 21 juillet 2003 relative à la mise en œuvre du programme IRILL qui sera abrogée au 31/12/2009 ; Circ. 2002/32 DGEFP du 4 mai 2002 relative au coût de référence des subventions en matière d'insertion et de qualification professionnelle ;
Circ du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'État et aux associations. Circ. DAGEMO n°2005-09 du 24 août 2005 pour la mise en œuvre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement en application des articles 18 et 15 de la LOLF

Référents

Etienne DEMAREL, directeur P.J.J.

observation		2011	2012	2013	2014	2015
Axe 1	Diagnostic, repérage et détection					
	Objectifs fixés atteints (oui, non)					
	Taux de jeunes en grande difficulté (évaluation Journée Défense Citoyenne)					
Axe 2	Livre et lecture pour tous					
	Nombre d'acteurs mobilisés					
	Public visé					
	Elèves du primaire					
	Elèves du secondaire					
	Hors scolaires					
	Identification du porteur du projet					
	Etat					
	Collectivités					
	Associations					
	Lieux de la manifestation					
	Bibliothèques					
	Etablissements scolaires					
	Autres					
Axe 3	Illettrisme et emploi					
	Nombre d'opérations					
	Nombre de demandeurs d'emploi					
	dont 16/25 ans					
	Hommes					
	Femmes					
	plus de 25 ans					
	Hommes					
	Femmes					
	Nombre de bénéficiaires					
	dont secteur public					
	secteur privé					
	Volume global heures formation					

4. Pièces annexes

4-1 Indicateurs de suivi

Axe 4	Labellisation (agrément) et évaluation	2011	2012	2013	2014	2015
	Nombre d'organismes labellisés					
Axe 5	Les médias, un outil de lutte					
	Nombre d'articles consacrés à la LCI					
	Nature du support					
	Opérations spécifiques					
	Nombre d'invendus distribués					
	Interventions dans le cadre de la semaine de la presse					
	Autres					
Axe 6	Prévention					
	Nombre d'opérations					
	Nature des opérations					
	Accompagnement à la scolarité					
	Nombre de personnes touchées					
	Taux d'encadrement					
	Partenaires					
	Sécurité routière					
	Nombre de personnes touchées					
	Taux d'encadrement					
	Partenaires					
	Classe découverte					
	Nombre de personnes touchées					
	Taux d'encadrement					
	Partenaires					
	Illettrisme en milieu fermé					
	Nombre de personnes touchées					
	Taux d'encadrement					
	Partenaires					
	Centre de jour					
	Nombre de personnes touchées					
	Taux d'encadrement					
	Partenaires					
	Appui et soutien aux structures type jardins d'éveil et aires de jeux					
	Nombre de réalisations					
	Lieu des réalisations					



Ce plan a été réalisé par :

- M. Grégory KROMWELL, sous-préfet chargé de la cohésion sociale et de la jeunesse;
- M. Faridy ATTOUMANE, délégué du préfet à la politique de la ville et chargé de mission ANCLI;
- M. Emmanuel FOL, chargé de mission éducation nationale auprès du préfet de Mayotte;
- les membres des comités de pilotage;
- le bureau de la communication interministérielle de la Préfecture de Mayotte;
- le centre de documentation pédagogique du vice-rectorat de Mayotte.



Les partenaires



CRIJ de Mayotte



- Association des Maires

- Association des organismes de formation

